



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

Numéro 135 du 3 juin 2008

Spécial INSERM :

SOMMAIRE

- Résultats des Elections au CNAS du CAES INSERM

Assemblée Générale du CAES INSERM

JEUDI 12 JUIN 2008

Au FIAP, 30, rue Cabanis Paris 14ème

- Résultats des Elections à la CAP 7 INSERM
- Compte Rendu du CHS INSERM du 21 avril 2008
- Compte Rendu du CTPC INSERM du 17 avril 2008
- Compte Rendu du CTPC INSERM du 27 mai 2008
 - motion sur l'environnement social des personnels sous contrats
 - bilan social 2007
- Compte Rendu des CSS INSERM : motions sur les Elus C ITA
- Note de la DRH sur les décharges de services au titre d'activités syndicales
- Election au Conseil d'Administration INSERM (Mandat 2008-2011) :
 - Profession de foi des listes SNTRS CGT

VOTEZ ET FAITES VOTER pour le SNTRS-CGT !

Clôture du scrutin : Vendredi 27 juin 2008 (minuit)

Résultats des Elections 2008 au CNAS du CAES INSERM

A noter tout d'abord la **forte augmentation du nombre d'inscrits** entre les élections 2005 et 2008 : 1242 électeurs de plus soit **une augmentation de 23%** en raison du fait que, pour la première fois, les **personnels sous contrats (CDD)** ayant une feuille de paie INSERM, et donc ayants droit au CAES, pouvaient voter à ces élections. Cela montre aussi le fort accroissement du nombre de personnels non titulaires sous contrats à l'INSERM (près de 1 200 selon le bilan social 2007).

Dans ce contexte, vu que peu de ces personnels non titulaires votent au CAES, il a été nécessaire de procéder à un deuxième tour (quorum de 50% de votants non atteint). Il faut noter que le nombre de votants au deuxième tour est sensiblement le même qu'aux précédentes élections (environ 2700 votants), ce qui montre une certaine stabilité mais, évidemment, il y a une forte chute de la participation en pourcentage du fait de la forte augmentation du nombre d'inscrits (on passe de 50,8% à 40,1%).

Le fait le plus important des résultats des élections au CAES est que **le SGEN CFDT continue de perdre** en voix (moins 3,6%) et en siège : de 8 sièges en 2002, il est passé à 7 sièges en 2005 et **perd encore un siège en 2008 avec 6 sièges**. Le SGEN exerçait depuis très longtemps les responsabilités de la gestion du CAES INSERM (Présidence et Secrétariat Général), mais, tout en étant le premier syndicat, il n'avait plus de majorité depuis plusieurs mandats.

Le SNCS FSU progresse en pourcentage (plus 2,1%) et **garde ses 4 élus**, acquis lors des dernières élections. **Le SNTRS CGT gagne 1,15% avec 25,9% et surtout gagne un élu de plus soit 5 élus**. **Le SNIRS CGC est stable** (plus 0,4%) et **garde ses 2 sièges**. D'où une situation nouvelle où les listes **SNTRS et SNCS ont ensemble une MAJORITE ABSOLUE (51% des voix et 9 élus sur 17 membres au CNAS)**.

Du fait d'un **accord de gestion établi entre le SNTRS CGT et le SNCS FSU**, il y aura une nouvelle équipe commune SNTRS et SNCS pour gérer le CAES INSERM : **la présidence devrait revenir au SNTRS CGT**, une première pour le syndicat, ainsi que le **poste de Trésorerie**, le Secrétariat Général revenant au SNCS.

La désignation du nouveau Bureau aura lieu lors de la première réunion du nouveau CNAS le mercredi 11 juin 2008, la veille de la réunion de **l'Assemblée Générale du CAES INSERM le Jeudi 12 juin 2008 au FIAP, à Paris**.

Nous appelons donc l'ensemble des adhérents du SNTRS, et au delà, des personnels INSERM, à venir nombreux à cette Assemblée Générale du CAES INSERM !

Jean Kister, secrétaire de la section nationale INSERM du SNTRS CGT

Résultats aux Elections au CNAS du CAES INSERM 2008							
	Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT
2008	6650	2668	2643	974	662	322	685
		40,12		36,85	25,05	12,18	25,92
Nombre Elus 2008 (17 sièges) :				6	4	2	5
2005	5408	2748	2725	1103	626	321	675
		50,81		40,48	22,97	11,78	24,77
Différence % 2008-2005				-3,63	2,07	0,40	1,15
Nombre Elus (2005) :				7	4	2	4
Différence Elus 2008-2005 :				(-1)	(=)	(=)	(+1)
2002	5337	2678	2642	1157	487	414	584
		50,18		43,79	18,43	15,67	22,10
Nombre Elus (2002) :				8	3	2	4
1999	5372	2862	2796	1117	546	404	729
		53,28		39,95	19,53	14,45	26,07
Nombre Elus (1999) :				7	3	2	5

Noms des Elus SNTRS-CGT

Carlos LABAT
 Françoise MUZEAU
 Christine GOUSSE
 Marie-Thérèse LE GLOANE
 Mohammad ARZI

Suppléants :

Isabelle GAILLARD
 Michel RAUCH
 Violette KOZIEL-VIGNERON

Résultats des Elections 2008 à la CAP 7 INSERM

Il s'agit d'une conséquence de la **fusion des deux corps de la catégorie C : CAP 7 (AJT) et CAP 8 (AGT)** en une **nouvelle CAP 7** avec 4 grades ATP1 et ATP2 (ex AJT), AT1 et AT2 (ex AGT). Pour l'INSERM, le renouvellement des CAP a eu lieu en début 2007 (avec les deux CAP 7 et 8). Du fait de cette fusion, il était nécessaire de refaire une nouvelle élection en 2008, pour le mandat 2007-2010.

Le SNTRS CGT a pu se présenter dans 3 grades sur 4 (ATP1, ATP2, AT1). Il n'y avait aucune liste dans le grade AT2. Nous étions les seuls à présenter des candidats pour le grade AT1. Le SGEN et la CFTC étaient aussi présents avec des candidats en ATP1 et en ATP2.

Les résultats confirment **la place largement majoritaire du SNTRS CGT dans la catégorie C à l'INSERM, avec plus de 57% des voix** (soit un progrès de 2,4% sur le total des CAP 7 et 8 de 2007). Nous avons **4 élus** ce qui nous permet d'être présent dans les deux grades ATP1 et ATP2, malgré le fait que nous ayons de fait les 2 élus en AT1, étant le seul syndicat présent.

A noter le recul de la CFTC qui perd 7,4% des voix sur la CAP 7, et le progrès du SGEN CFDT (plus 5%), syndicat absent de l'ancienne CAP 8 en 2007.

Jean Kister, secrétaire de la section nationale INSERM du SNTRS CGT

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNTRS-CGT	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
CAP 7	361	366	149	124	147	120	44	27	22	24	81	69
		5		-25		-27		-17		2		-12
			41,27	33,88			29,93	22,50	14,97	20,00	55,10	57,50
				-7,39				-7,43		5,03		2,40
		ELUS				3 élus	1 élu		1 élu	5 élus	4 élus	

Remarque : pour l'année 2007, il s'agit de la somme des résultats des 2 CAP 7 (AJT) et CAP 8 (AGT)

Nouveaux Elus SNTRS CGT à la CAP 7 :

ATP 1^{ère} classe :

Titulaire : **MOLDAWAN Yvonne**
Suppléant : **MORACHE Bertrand**

ATP 2^{ème} classe :

Titulaire : **PECHE Marcel**
Suppléant : **ALLART Laurent**

AT 1^{ère} classe :

Titulaires : **RAMES Christophe** et **BIMBARD Sabine**
Suppléants : **DAS Alexandre** et **PATRY Christophe**

AT 2^{ème} classe : tirage au sort faute de candidat

Compte Rendu du CHS INSERM du 21 avril 2008

Représentants SNTRS CGT : Morache Bertrand, Labaume Sylvaine, Dessirier Valérie

Le SNTRS demande de prolonger le CHS au sujet des problèmes récurrents concernant les différents labos ou unités.

- Plan de formation des membres du CHS :

Les journées de formation (5 jours) sont fixées pour juin et novembre 2008 pour la première session et en mars 2009 pour la seconde.

- Présentation du rapport des Journées Nationale de Prévention 2007 Incendie

Le SNTRS est intervenu sur la nécessité de sensibiliser les directeurs d'unités et les chefs de services sur le risque incendie. En particulier, la situation existante au Siège par rapport au risque Incendie n'est pas satisfaisante (voir les difficultés rencontrées lors du dernier exercice incendie au siège).

Selon le rapport fait par l'administration, les 2 Journées Nationales de Prévention furent un demi succès du fait de la faible participation des agents dans l'ensemble. Les raisons sont diverses : manque d'intérêt des personnels sur ces sujets d'ordre « collectif », les hiérarchies intermédiaires ne semblent pas forcément informées, ou peu motivées sur la question « sécurité incendie ». il faut aussi noter la sous estimation des conséquences par un certain nombre d'agents qui auraient tendance à se décharger sur les services liés à la sécurité, ou plus simplement, une peur irraisonnée ?

Les CSHS locaux doivent à l'avenir se préoccuper d'avantage de la mobilisation des personnels sur les problèmes concernant la sécurité incendie.

- Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et proposition du Programme Annuel de Prévention

Jacques Simons (chargé de mission INSERM) nous présente le document unique relatif à l'hygiène et à la sécurité résumant assez bien les risques existant dans les labos, Ce qu'il faut retenir, et qui explique sans doute les graves incidents qui se sont déroulés à Nantes et St Louis dans les labos, c'est le **manque de maintenance** des installation et le peu d'intérêt accordé à l'entretien, ce qui pourrait expliquer certains « dysfonctionnements ».

Les contrôles de maintenance des équipements (L2, L3, PSM, Hottes, ...) utilisées en commun avec d'autres structures (Universités, CNRS, Hôpitaux, ...) ne sont pas toujours suivis d'effets du fait que personne ne veut prendre en charge le financements des travaux d'entretien. Par exemple, on peut citer la situation de l'unité de Nantes qui a 4 tutelles (INSERM, CNRS, Université et Hôpital) qui se renvoient toutes la balle par rapport aux problèmes d'H&S (voir ci-dessous).

Le Secrétaire Général indique qu'il faut sensibiliser les Directeurs d'Unités à tous ces problèmes mais il n'a pas donné de réponses sur comment le faire pour l'instant. Il ajoute : « Il n'y a pas d'entité Inserm, et elle aurait même tendance à se diluer ». Surtout qu'il précise : « S'il n'y a pas de personnels Inserm, l'organisme n'est pas responsable ». **Mais alors, qui est responsable ?** Le chargé de mission indique : Les thématiques scientifiques proposées par les unités ne sont pas adaptées aux locaux dans nombre de cas. Le Secrétaire Général rappelle que les Ingénieurs H&S des ADR doivent être consultés lors de l'installation des nouvelles unités. Il conclut : « l'Ingénieur H&S doit avoir le contrôle en amont et en aval des opérations. »

- Point sur la situation de l'U892 ex 601 à Nantes :

L'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) est intervenu récemment (réseau de médecins) suite à la demande des 4 instances concernées (CNRS, CHU, Université et Inserm) suites aux très nombreux incidents qui se sont déroulés à l'U892 ex 601 à Nantes. D'ailleurs, depuis 2006, une bonne moitié des 200 agents a déclaré des troubles physiologiques plus ou moins importants. Une étude épidémiologique a été effectuée, sans résultats vraiment probants, à cet effet, un questionnaire a été envoyé à tous les agents travaillant sur le site, et il y a eu finalement 190 réponses sur 210.

Aucune explication toxicologique officielle n'a été donnée jusqu'à présent, malgré les troubles d'hypersensibilité déclarés par certains agents, CDD et titulaires, et il ne semble pas y avoir de thérapie possible pour ce type de malaise. Il s'agirait d'un Syndrome des Bâtiments Malsains (SBM) et d'une Hypersensibilité Chimique Multiple (HCM), dont sont victimes certains agents suite à des phénomènes répétitifs se rapportant à des contaminations plus ou moins identifiées, entraînant un Syndrome d'Intolérance aux Odeurs Chimiques (SIOC).

Le SNTRS est intervenu sur deux points importants : l'état d'insalubrité du bâtiment, qui n'a pas été cité comme tel par l'administration, et le devenir des agents, leur suivi médical, leur reclassement éventuel, surtout pour les CDD travaillant dans les labos qui doivent absolument obtenir une formation administrative de manière à envisager leur reconversion professionnelle. Réponse de l'administration : **Le DG est à la fois attentif et mobilisé sur le sujet, et une réaffectation des personnels sur d'autres sites est à l'étude.** (Probablement dans le nouveau bâtiment en construction qui sera livré clefs en main en septembre 2008). D'ici là, tout est possible, et cela ne règle pas de toute façon l'état de dangerosité de cette structure pour les personnels.

- Point sur la situation à St Louis :

La représentante SGEN, travaillant sur ce site, a fait l'état des lieux de ce bâtiment, visiblement insalubre. Les activités de ce labo ne sont pas adaptées à ce type de bâtiment. 74 agents travaillent dans cet endroit et une vingtaine auraient eux aussi déclarés des troubles biologiques. Le dernier étage semble être le plus exposé, il y aurait des problèmes supposés de rejet des effluents et de renouvellement d'air, pourtant, la construction date de 1999, mais de gros soucis sont apparus dans les gaines, probablement dus à la corrosion.

Et comme à Nantes, que faire, et surtout, quoi faire, car visiblement, les membres de l'administration n'ont pas de réponse, ni pour Nantes, ni pour St Louis.

Laissons le mot de la fin au Secrétaire Général qui conclut : « Tant qu'il n'y a pas d'éléments précis, il s'avère très difficile d'agir ».

Oui, et c'est bien cela le drame !

Compte Rendu du CTPC INSERM du 17 avril 2008

Les représentants SNTRS CGT au CTPC INSERM :

Dominique LAGRANGE, Dominique GONZALEZ, Jean KISTER et Carlos LABAT,

Après une année 2007 marquée par la tenue d'un seul CTPC, celui du 17 avril 2008 est le deuxième des trois prévus avant l'été. Le CTPC se réunit sur la présidence de H Douchin et en absence du DG André Syrota. Il est vraisemblable que, dans le nouvel organigramme de la direction, le DG délègue au DG Adjoint (H Douchin) la gestion des relations avec les syndicats.

Questions diverses :

Le problème posé par la **création des Instituts** a été soulevé par les syndicats en rappelant le double discours de la direction de l'INSERM qui voudrait, d'une part, rassurer le pouvoir politique sur la volonté de mener une restructuration profonde de la recherche biomédicale et, d'autre part, rassurer le personnel de l'INSERM sur le fait que les Instituts sont des simples structures fonctionnelles dont les missions ne seraient pas radicalement différentes que celles des anciens conseillers de la direction. Or les Instituts ont véritablement la vocation à structurer leurs domaines de recherche bien au-delà de l'INSERM par l'animation et la coordination, mais aussi par des missions opérationnelles (créations des laboratoires, affectation des crédits et des postes). Ils sont, par ces missions, un jalon dans la politique de démantèlement des EPST. Dans ce contexte, la pluridisciplinarité de la recherche, propre aux EPST, sera inévitablement remise en cause. D'autre part, la visibilité de cette politique à l'intérieur de notre organisme est loin d'être évidente. Quelles seront les relations entre les CSS et Conseil Scientifiques avec les Instituts ? Quelles seront les relations entre les Instituts et les autres EPST ? Les unités de recherche seront-elles rattachées aux nouveaux Instituts ?

La réponse de H Douchin est toujours la même : il s'agit d'une réforme fonctionnelle dont le but principal est l'affichage et la visibilité vers l'extérieur, le périmètre des Instituts (unités travaillant dans le domaine) sera défini après concertation avec les DU, il n'y aura pas de monopole des unités par les Instituts, les DU pourront s'adresser à l'Institut de leur choix en fonction de leurs projets. La coordination avec les SDV du CNRS est déjà mise en place (P Netter, responsable de SDV, participe tous les 15 jours aux réunions du comité de direction de l'INSERM).

J Kister, au nom du SNTRS CGT, a demandé dans quelle condition sera mise en place le **GIPA**. Le GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est la dernière trouvaille du gouvernement devant le mécontentement des fonctionnaires en matière de salaire. Il s'agit d'une indemnité temporaire attribuée aux seuls fonctionnaires dont le pouvoir d'achat a diminué sur les quatre dernières années au regard de l'indice officiel des prix. H Douchin répond qu'il n'a pas de texte pour la mise en place du GIPA. Concernant le pouvoir d'achat, il se félicite de la célérité de l'INSERM à payer, dès le mois de décembre 2007, les 4 jours de RTT. Nous avons demandé un bilan, par catégorie, du rachat des jours de RTT.

Nous avons demandé quelles étaient les conséquences pour l'INSERM des conclusions de la **commission D'Aubert** dont la mission était de faire des recommandations sur le partenariat entre l'Université et les EPST. H Douchin, qui était membre de la commission, rappelle que les recommandations (disponibles en PDF dans le site du ministère) sont celles du président et elles ont été définies dans un certain consensus (pas de vote). Il ne se dit pas mécontent des propositions et des possibilités de mise en œuvre.

A Bachelot (SGEN CFDT) est intervenu au sujet des entraves faites aux **élus C des CSS** pour assister aux auditions publiques des **concours CR et DR**. H Douchin a confirmé que les élus C qui voudront assister aux auditions devront le faire en prenant des jours de congés ! Nous sommes intervenu pour dénoncer cette mesure qui prouve le mépris de la direction actuelle vis-à-vis des élus ITA des instances scientifiques, lesquels se battent depuis plusieurs mandats pour pouvoir participer pleinement aux travaux des instances scientifiques.

Mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle à l'INSERM.

Cette réforme, générale dans la fonction publique, pourrait représenter une avancée pour les droits des salariés à condition que les moyens suivent. Malgré les efforts réels constatés dans la communication et la mise en place de cette réforme à l'INSERM, un certain nombre de questions reste en suspens. Quel financement (en particulier pour les non titulaires) ?, quels recours en cas de refus de formation par la hiérarchie ?, quelle utilisation du bilan de compétence (reconversion ou mise en échec) ?, quel accès aux formations dans les cas de fermeture d'unité ?, comment assurer le transfert des compétences dans le cadre des départs à la retraite ?

H Douchin confirme que le budget est insuffisant mais il dit qu'il pourra redéployer des moyens. Concernant les contractuels, il envisage 3 pistes : 1) augmenter le budget formation, mais aussi celui de la politique sociale, 2) discuter avec les organismes financeurs (ANR,...), 3) recalculer le coût des contractuels avec les partenaires.

Le point important de son intervention est l'infléchissement de sa position concernant le financement de la politique sociale en tenant compte du personnel précaire salarié de l'INSERM. **Pour la première fois, la direction de l'INSERM reconnaît publiquement que l'on doit tenir compte, dans le coût du travail des contractuels, du coût de la formation, de la restauration, du CAES, etc. Il s'agit là d'une revendication de longue date de notre syndicat.**

Concernant les recours en cas de refus de formation, les CAP restent l'instance de recours. H Douchin affirme qu'il n'a pas été au courant d'éventuels refus de formation. Nous lui avons rappelé que si les CAP ne sont pas saisies, c'est grâce à l'intervention en amont des syndicats !

Le texte est approuvé à l'unanimité.

Décision fixant les modalités de l'entretien individuel ITA.

Le SNTRS CGT a obtenu des garanties importantes pour les ITA ! Tout en **votant contre** cette soi-disante « évaluation », qui n'est qu'une **simple appréciation hiérarchique** des agents, **les représentants SNTRS CGT au CTPC ont obtenu des garanties importantes** sur la mise en place des Entretiens Individuels et sur les Dossiers d'Appréciation :

- 1) Nous avons obtenu que le « bilan des missions et des activités de l'agent », effectué lors de l'entretien individuel, soit fait **en référence à la « qualification » de l'agent et aux moyens qu'il a pu avoir** pour atteindre ses « objectifs ». En effet, sans référence à la qualification de l'agent, les Directeurs ou les Chefs de service peuvent exiger des « missions » ou des « objectifs » sans aucun rapport avec sa formation et ses qualifications !
- 2) Nous avons obtenu que le **Dossier d'Appréciation**, rédigé à la suite de cet Entretien Individuel, **soit « contradictoire »**, c'est à dire que **l'agent a la possibilité de faire part par écrit de ses remarques, voir de son désaccord** sur tout ou partie du rapport. Ce rapport sera ensuite transmis aux CAP pour l'examen des promotions.

La décision instituant l'Entretien Individuel au nom d'une « évaluation » des ITA a été votée par **12 voix POUR** (10 Administration et 2 SNIRS CGC), **7 voix CONTRE** (2 SNTRS CGT, 3 SGEN CFDT, 2 SNCS FSU) et **1 abstention** (CFTC).

Journée de solidarité 2008

Dans la mesure où le lundi de Pentecôte redevient un jour férié, le CTPC devait voter un texte définissant les conditions de mise ne œuvre de la journée de solidarité au titre de l'année 2008. Le texte prévoit que pour les agents ayant des jours de RTT, **ils devront sacrifier un jour de RTT**. Pour ceux qui sont à un régime hebdomadaire de 36h 11min, le rattrapage sera effectué « de façon continue ou fractionné selon des modalités déterminées par chaque responsable de structure ». Nous avons rappelé **notre opposition à la journée de solidarité**. Nous avons rappelé que la durée de travail hebdomadaire est très souvent bien plus longue que celle établie dans le texte, nous nous interrogeons sur les bienfaits de la pointeuse ...

Vote : **4 contre** (SNTRS CGT, SNCS FSU), **4 abstentions** (SGEN CFDT, CFTC) **12 pour** (Administration et SNIRS)

CAP « Protocole Jacob »

Nous avons été informés du texte qui prévoit la disparition de la CAP 8 (AGT) et la création d'un corps unique d'adjoints techniques (nouvelle CAP 7) organisé en deux grades et 4 classes. Nous sommes intervenus pour dénoncer le caractère inutile de ce texte. H Douchin est intervenu pour dire qu'il « n'irait pas jusqu'à voter une motion avec les syndicats, mais ... ».

Elections au Conseil d'Administration de l'INSERM

Nous avons été informé du calendrier. Les dates importantes sont : envoi du matériel électoral entre le 29 mai et 6 juin, clôture du scrutin le 27 juin. Le syndicat mettra à disposition des sections le matériel d'affichage pour faire campagne pour la liste du SNTRS-CGT.

Mise en place des CCP des personnels non titulaires à l'INSERM

L'augmentation exponentielle du nombre de précaires oblige le gouvernement à reconnaître leur existence et de mettre en place des **CCP (Commission Consultative Paritaire)** compétentes. Deux CCP sont créées : une CCP « Recherche » pour les doctorants, post-doctorants et chercheurs et une CCP « Accompagnement de la recherche » pour les ITA. Le collège électoral est composé de **1500 salariés non titulaires** ! Les électeurs voteront pour des sigles syndicaux (pas de liste). En fonction des sièges obtenus, chaque syndicat proposera des noms pour siéger dans les CCP. La mise en place est prévue à la rentrée. Nous avons demandé la mise en place d'une négociation pour **la reconnaissance des droits syndicaux de cette catégorie de personnel**. Il est indispensable que les adhérents du syndicat, dans les laboratoires et services, puissent dès aujourd'hui s'adresser à nos collègues précaires pour préparer ces élections et avancer sur l'organisation des précaires et de leurs revendications spécifiques.

Villejuif, le 18 avril 2008

Compte Rendu du CTPC INSERM du 27 mai 2008

Les représentants SNTRS CGT au CTPC INSERM : Dominique LAGRANGE, Jean KISTER

Le CTPC avait à son ordre du jour essentiellement l'examen du **Bilan social 2007** et du **plan de formation 2008**, tous les deux **adoptés à l'unanimité**. (voir les notes sur le bilan social 2007 ci-dessous).

Le débat a surtout porté sur les « **Questions diverses** » demandées par les représentants des personnels à Monsieur Douchin, Directeur Général Adjoint et président du CTPC, en absence du Directeur Général A Syrota.

« Réforme » du CNRS :

Bien évidemment, les représentants du SNCS, du SNTRS et du SGEN sont intervenus à propos de la récente annonce par la Ministre de la Recherche sur la « réforme » du CNRS, faite sans même attendre la fin des débats en cours au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration du CNRS ! Le SNTRS CGT a insisté à la fois sur cette méthode de mépris des instances démocratiques et, sur le fond, sur la volonté de pilotage accru du gouvernement sur les orientations de la recherche, avec en particulier la non création d'un Institut des Sciences de la Vie au CNRS, lesquelles devant être « pilotées » par les instituts de l'INSERM ! Au nom de soit-disantes « compétitions stériles », selon les propos de la Ministre, cette situation revient de fait à une remise en cause de la recherche fondamentale en Biologie, sans laquelle aucune avancée sérieuse en recherche biomédicale et en santé ne peut raisonnablement avoir lieu. **C'est pourquoi nous avons dit notre opposition à ces propositions de « réforme » du CNRS, comme nous étions opposés à la mise en place des Instituts INSERM !** Nous souhaitons le développement de véritables coopérations entre unités CNRS Sciences de la Vie et INSERM et non des mesures technocratiques sans aucun fondement scientifique. Mr Douchin a indiqué qu'il ne pouvait pas répondre à la place de la Ministre mais qu'il ne fallait pas avoir une vision manichéenne de la situation. Selon lui, il y a beaucoup de recouvrement actuellement entre le CNRS et l'INSERM et donc qu'il était sans doute possible de simplifier le système. Il a rappelé que le directeur du département des Sciences de la Vie du CNRS participait tous les 15 jours aux réunions du comité de direction des Instituts INSERM.

Environnement social des personnels sous contrats :

Jean Kister, au nom du SNTRS CGT, a proposé au CTPC une **motion demandant que soit mis en place un financement de tout l'environnement social des personnels sous contrats à l'INSERM** (près de 1 200 personnes en 2007), de la part des Ministères de tutelles (Recherche et Santé) ainsi que de l'ANR (voir texte de la motion ci-dessous). En effet, ces personnels, ayant une fiche de paie INSERM, peuvent bénéficier de certains droits sociaux comme l'action sociale, les activités du CAES, la restauration, ainsi que la formation permanente et la médecine préventive. Or, actuellement, l'INSERM ne perçoit aucun financement pour ces activités, ce qui se traduit inévitablement par des possibilités d'actions plus limitées pour l'ensemble des personnels de l'INSERM, titulaires comme non titulaires. Ainsi, par exemple, le CAES INSERM ne reçoit aucune subvention pour les activités au service de ces personnels sous contrat ! Mr Douchin, qui s'est exprimé également sur ce problème lors du dernier CTPC (Cf CR ci-dessus), a dit qu'il comprenait tout à fait le fond de notre démarche mais qu'il ne pouvait pas voter une telle motion, mais si on demandait un vote, les représentants de l'administration s'abstiendraient. En conséquence **notre motion a été votée par 10 voix pour (tous les syndicats) et 10 absentions**. Elle a été transmise au Ministère de la Recherche. A suivre ...

Jean Kister a également demandé si le prochain **déménagement des locaux du DSI à Auteuil** était envisagé, en raison de la fin prochaine (fin 2009) de la location de ces locaux appartenant à l'AP-HP, avec quelles conséquences pour les personnels ? Mr Douchin a simplement répondu que cette question n'était pas encore à l'ordre du jour !

Catherine Masson (SNIRS) a interpellé Mr Douchin pour lui faire part de ses craintes sur l'avenir des personnels INSERM « face à disparition de la Fonction Publique et de la fin des EPST, dont les personnels doivent être déplacés à l'Université » (SIC) !! Mr Douchin, visiblement très amusé de cette « question », a simplement dit que C Masson allait « un peu trop vite » et que l'on n'en était pas encore là !

Lors du débat sur le bilan social 2007, un débat a eu lieu sur la **mobilité des ITA** : La DRH, F Pierre, a indiqué qu'il fallait que les agents « utilisent les nouveaux outils de la formation (bilan de compétences, DIF, ...) pour aller vers une évolution des postes de travail correspondant à l'évolution des activités des laboratoires et de services de l'Institut ». Elle a avoué que bien souvent les RRH « faisaient de la dentelle » dans la gestion des demandes de mobilité ! Reste à savoir si les personnels sont vraiment traités « dans de la dentelle » lors de leur demandes ? Nous leur conseillons de se faire accompagner par un représentant syndical et de nous interpeller en cas de difficultés !

CR rédigé par Jean Kister

Motion votée au CTPC INSERM du 27 mai 2008

Le CTPC INSERM, réuni le 27 mai 2008, constate l'accroissement du nombre de personnels non-titulaires sous contrat (dont ceux financés par l'ANR) à l'INSERM (1 184 emplois non-titulaires au bilan social 2007).

Les personnels sous contrat ayant une fiche de paie INSERM bénéficient des diverses prestations sociales comme l'accès à l'action sociale (restauration, CAES...), à la formation permanente, aux services de la médecine préventive.

Or, le CTPC INSERM constate qu'aucun financement spécifique n'est prévu concernant cet environnement social de ces personnels sur contrats.

Cela limite de fait les possibilités d'action dans ces domaines pour tous.

Le CTPC INSERM demande donc aux ministères de tutelles (Recherche et Santé) ainsi qu'à l'ANR, la mise en place d'un financement de l'environnement social des personnels sous contrats.

Vote :

10 POUR (syndicats : SNTRS, SNCS, SGEN, CFTC, SNIRS)

10 Abstentions (Administration)

Notes sur le bilan social 2007

Par Dominique LAGRANGE, représentante SNTRS CGT au CTPC INSERM

Quelques points de ce document sont vraiment instructifs (pour infos, il est sur le site RH). Ceci n'est pas une analyse globale.

Le **rapport ITA/ Chercheurs** est plutôt à la hausse (très faible) : 1.30/1.28.

Le nombre de personnel en **Catégorie C** reste constant ; la répartition entre les BAP reste stable.

Les prévisions de **départ à la retraite** restent élevées jusqu'en 2012 pour les chercheurs (>100) et les ITA (> 120).

Depuis 2 ans, ils ont rajouté un tableau avec la proportion des agents au dernier échelon, avec le « **degré de blocage** », déprimant mais fort instructif ! D'après Mr Douchin, cela correspond à la situation dans toute la fonction publique ! Peut être, mais, dans un grade intermédiaire, avoir presque 60 % des agents bloqués me paraît plus qu'anormal, la moyenne est à 25%.

Les **demandes de postes d'ITA** sont de 783 soit 15% de plus que 2006. Ces demandes ont été satisfaites à 31% dans la filière scientifique, à 50% dans la filière Administrative, en moyenne 35%. Les remplacements ne sont assurés qu'à 40% en moyenne.

La **mobilité** est en diminution légère chez les ITA, forte chez les chercheurs.

Concours Chercheurs : le taux de pression a plutôt tendance à diminuer mais très faiblement, il reste toujours très élevé en CR2 et hétérogène selon la discipline (de 5 à 20), l'âge de recrutement reste identique (CR1 et CR2)

Concours ITA externe : 8 postes sur 149 n'ont pas été pourvus ; apparemment peu de candidats pour ces postes. La plupart des recrutés avait le niveau demandé, peu de déclassement à l'embauche malgré de nombreux candidats surdiplômés.

Emplois précaires : comme on le savait, forte **augmentation + 60 % des CDD**, en tout **1184 personnels sous contrat non titulaires** ! L'INSERM a géré 300 contrats ANR.

Primes : comme les autres années, très peu de PPRS modulées à la baisse (4). Les modulations à la hausse touchent environ 50% des primes, proportion la plus forte chez les Techniciens (54)

L'**ISFICT** (indemnité pour fonction collective) a par contre beaucoup augmentée (modification des textes). De 89 personnes, elle est passée à 150 personnes (+ 68 %), son montant a aussi augmentée (+ 100%), au bénéfice principalement des responsables de formation et d'équipe.

Contrat Interface : Environ 500 en cours dont 20 IR; une vingtaine ont été arrêtés.

Formation : Budget + 13%. Le nombre de jours augmente mais il y a moins de participation des statutaires.

CESU garde d'enfants : Très peu de dossiers (87) ! à suivre

Compte Rendu des CSS INSERM : motions sur les Elus C ITA

CSS3

La CSS3 réunie le 15 mai a voté 2 motions qui peuvent être reprises par les autres CSS :

Motion Evaluation Structures INSERM

Pour remplir pleinement notre mission d'évaluation des structures relevant de la Commission Scientifique Spécialisée, nous sollicitons que la visite réalisée sous la responsabilité de l'AERES comprenne plusieurs membres de la CSS3 (dont un élu C) désignés par la délégation permanente de la CSS3.

Motion votée : 20 oui/20 votants

Motion Auditions

La Commission Scientifique Spécialisée n°3 sollicite que les membres des collèges B et C participent, au titre de membres de la commission et dans les conditions prévues par la loi, aux auditions des candidats CR (membres du collège C) et DR (membres des collèges B et C). Cette demande est justifiée par la nécessité d'acquérir une compétence et une culture communes dans les champs couverts par notre commission. Elle implique que cette participation soit reconnue comme une mission de tous les membres de la commission et à ce titre, couverte et prise en charge par l'INSERM.

Motion votée : 19 oui, 1 abstention/ 20 votants

Les motions sont destinées au DG, aux présidents des CSS et au président du CS

François FAVIER, Elu C SNTRS CGT à la CSS 3.

CSS2

Jeudi 29 mai 2008 : S'est tenue ce matin la réunion plénière de la CSS2. Vote de la motion suivante: le texte était « Voter pour qu'un élu C soit toujours convié pour participer aux comités de visite de l'AERES ». 24 OUI et 3 non sur 27 votants.

Aména BEN YOUNES, Elue C SNTRS CGT à la CSS2

COMPTE-RENDU de la CSS7

Catherine DRIANCOURT, Isabelle PERSEIL, élues SNTRS-CGT à la CSS 7

21/05/08 : pré-sélection des candidats CR2 et CR1 (en l'absence des élus C)

Rappel : cette année le jury d'admissibilité n'auditionne pas tous les candidats : une pré-sélection est faite sur dossier par la CSS et le Directeur Général nous avait incité à ne garder que 2 à 4 fois plus de candidats que de postes.

Sont retenus : CR2 : 26 candidats / 64 pour 3 postes (près de 60% éliminés)

CR1 : 18 candidats / 38 pour 5 postes (près de 50% éliminés)

Pour les CR1, les critères éliminatoires étaient : un âge trop avancé (49 ans) et l'absence de stage post-doc hors du labo (ou du site). On voit donc que la CSS7 a été assez drastique, même si la demande du DG n'a pas été respectée pour les CR2. Reste toujours la question de l'âge éliminatoire en CR1 : on sait par quel processus un chercheur peut se retrouver à candidater à 49 ans en CR1 ; nous ne savons pas si cela a été évoqué, mais il semblerait que la CSS ait dérogé en touche vers le concours DR (classique...). Cependant, selon nous, le métier de DR n'est pas le même que celui de CR1 et un chercheur peut ne pas souhaiter changer de métier (problèmes de rémunération mis à part).

22/05/08 : réflexion stratégique, en présence de Fabien CALVO (pour l'Institut du Cancer) et de Jacques GRASSI (CEA, pour l'Institut Technologies pour la Santé=ITS)

Nous avons eu la veille à notre disposition un projet, rédigé par l'ITS. Aucune discussion sur le texte que les membres de la CSS7 n'ont pas eu le temps de lire. J. GRASSI a d'emblée indiqué que l'ITS soutiendrait les projets innovants finalisés (=applications industrielles et médicales). L'Institut interviendra dans l'« ingénierie » des projets, la recherche de financements (ANR) et plaide pour des financements à guichets ouverts toute l'année. Les Instituts ont un budget d'animation ; ils souhaitent avoir un budget d'intervention et auront des post-docs. Il n'est pas question qu'ils aient des relations avec l'AERES (indépendance de celle-ci). Un débat s'est instauré sur l'évaluation, l'AERES, la place de l'élu C dans l'évaluation.

Ceci nous a permis un peu plus tard de **proposer la motion, un peu plus en retrait que celle de la CSS3, demandant la présence d'un élu C dans les comités de visite de l'AERES, en plus du (1) membre de la CSS (qui, lui, est acquis selon l'INSERM). Motion adoptée par 22 OUI / 1 NON / 2 Abs.**

A noter que le Département de l'évaluation n'avait pas l'intention de porter à la connaissance de la CSS la note donnée par l'AERES. Les 2 Directeurs d'Instituts ont insisté fortement pour que ces notes nous soient communiquées, ainsi que plusieurs membres de la CSS, à l'argument que certains auraient connaissance de ces notes et qu'il est préférable que tout le monde ait les mêmes éléments.

Critères d'évaluation DR (recrutement et promotion) : la CSS s'est dotée de critères pour les DR. Les voici : encadrement (pour l'encadrement des thèses une absence d'HDR n'est pas à retenir en négatif), implication dans des tâches d'expertise, recherche de financements, participation à l'enseignement; la mobilité n'est pas une nécessité, celle-ci ayant eu lieu au début du cursus; enfin la valorisation sera prise en compte dans des situations où cela pourrait contre-balancer une activité de publication un peu en deçà.

Présentation de la bibliométrie (Nicole HAFFNER) : à remarquer, un quasi-tollé de la CSS quand N.H. a fait part de son étude sur les notes de la CSS vs celles du Conseil Scientifique (CS), en nous invitant à être aussi discriminant et sévère que le CS qui, selon elle, jouerait mieux le jeu de l'évaluation !...

Calendrier des prochaines réunions : 9, 10 et 11 juin : évaluation des structures ; 18, 19 et 20 juin : concours CR


Concours DR : 4 et 5 septembre : Evaluation des chercheurs + promotions CR2 → CR1 : 17 et 18 novembre

Note de la DRH sur les décharges de services au titre d'activités syndicales

Suite à une négociation entre la DRH INSERM et le SNTRS CGT, concernant les conditions d'exercice du droit syndical à l'INSERM, nous avons obtenu **une note de la DRH rappelant aux directeurs d'Unité et aux chefs de service les textes en vigueur** sur ce sujet. Il s'agissait, pour le SNTRS CGT, de demander que **les absences (décharges de services ou autorisations spéciales d'absence) au titre de l'activité syndicale soient perçues comme une véritable contribution à l'activité de l'INSERM** et non comme de simples « absences » par de nombreux responsables hiérarchiques.

Nous demandons à tous nos adhérents, à nos militants dans les sections locales, à nos élus en CAP, en CSS, au CAES, de nous faire part de tout problème de non respect du droit syndical de la part de leur responsable hiérarchique. Il faut faire connaître cette note de la DRH aussi bien à vos responsables qu'aux adhérents et militants syndicaux.

Jean Kister et Carlos Labat, responsables de la section nationale INSERM du SNTRS CGT.



Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Ressources Humaines
Bureau de la Politique Sociale

Décharges d'activité de service et
autorisations spéciales d'absence pour raisons syndicales

Le droit syndical est reconnu et organisé par le statut général des fonctionnaires. Des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence sont ainsi accordées aux représentants des organisations syndicales représentatives de l'Inserm pour favoriser l'exercice de leurs responsabilités syndicales.

Décharges d'activité de service

Afin de favoriser l'exercice de l'activité syndicale, le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoit notamment la possibilité pour un fonctionnaire d'exercer un mandat syndical sous la forme d'une décharge d'activité de service, laquelle constitue pour celui-ci une autorisation d'exercer, pendant ses heures de services, une activité syndicale en lieu et place de son activité professionnelle normale.

A cet effet, à l'issue des élections aux commissions administratives paritaires de l'Inserm, chaque organisation syndicale se voit attribuer un crédit d'heures proportionnel à sa représentativité, qu'elle répartit librement entre ses représentants.

Le Département des Ressources Humaines notifie les attributions de décharges aux responsables hiérarchiques des agents bénéficiaires.

Autorisations spéciales d'absence

Les décharges d'activité de service sont cumulables avec les autorisations spéciales d'absence dont peuvent bénéficier sur leur demande les représentants syndicaux mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs de leur syndicat.

Pour bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence, l'agent doit justifier du mandat reçu de son syndicat et en faire la demande à son responsable hiérarchique dans un délai raisonnable.

Octroi des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence

L'octroi d'une décharge d'activité de service ou d'une autorisation spéciale d'absence ne doit pas se révéler incompatible avec le bon fonctionnement du service.

Toutefois, il appartient au responsable hiérarchique de favoriser dans la mesure du possible le libre exercice du droit syndical, en veillant notamment à ce que la charge de travail de l'agent bénéficiaire d'une décharge permette un exercice effectif de ses responsabilités syndicales.

Inserm
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél. 01 44 23 60 00 Fax 01 45 85 68 56

République française



Élection des représentants du personnel au
Conseil d'Administration de l'INSERM mandat 2008- 2011
Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

**« Réforme » de l'INSERM
Piloter le biomédical sur le dos des scientifiques et des personnels !**

Les réformes succèdent aux réformes, sans aucune raison scientifique.

Le Pacte pour la Recherche (voté en 2006) a créé l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA), les Réseaux Thématiques de Recherche et de Soins (RTRS), les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), complétant la mise en place des pôles de compétitivité, soi-disant pour améliorer la réactivité et la compétitivité de la recherche nationale. La Loi sur les Responsabilités des Universités (LRU votée en 2007) constitue un point d'appui pour la mise en cause de la place des organismes de recherche dans la politique nationale de recherche. Le gouvernement impose aux organismes de recherche de se restructurer dans l'urgence en « instituts ». La Ministre a décidé le découpage du CNRS avant même que les instances (CA, CS) du CNRS n'aient pu en débattre ! Ce découpage permet aux organismes thématiques (INSERM, INRIA) de mettre sous leur coupe une partie des recherches du CNRS. Tout ceci se déroule au pas de charge au rythme des lettres de mission ministérielles. Les instances scientifiques ne sont même pas consultées sur la pertinence des découpages thématiques, tout se déroule comme à la Bourse entre initiés.

L'organisme INSERM s'efface derrière ses instituts qui deviennent les instruments de pilotage ministériels de toute la recherche biomédicale nationale. L'INSERM, comme le CNRS, sont appelés à devenir des holdings de leurs instituts nationaux. Ces derniers vont piloter la recherche par des appels d'offre, ils seront les interlocuteurs des instances européennes. Via ces instituts nationaux et leurs directeurs nommés, le Ministère a la haute main sur la recherche publique. Comme il se doit, les stratégies scientifiques de ces instituts se décideront au niveau de leur comité de direction. La communauté scientifique et les personnels n'ont pas droit au chapitre. L'excellence, c'est bien connu, n'est pas compatible avec la démocratie ! Cette nouvelle organisation prendra

vraisemblablement de plus en plus d'importance au détriment de l'actuelle. Le Conseil Scientifique de l'INSERM est appelé à jouer les utilités, les champs disciplinaires des nouvelles Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) ne correspondent pas à ceux des instituts, ce qui accroît leur marginalisation déjà bien amorcée par l'AERES. L'absence d'un Institut du vivant au CNRS met les formations de recherches du Département des Sciences de la Vie de cet organisme sous la coupe des directions d'Institut de l'INSERM. Tous les pouvoirs stratégiques se trouvent ainsi concentrés au niveau des Directeurs d'Instituts et de leurs experts.

En concentrant les moyens sur quelques thèmes, le pouvoir politique veut que la recherche débouche plus facilement sur des applications. C'est essentiellement une vision très utilisatrice de la recherche. Mais, ce cloisonnement en instituts est un obstacle à l'interdisciplinarité. Ce d'autant que tout le système de recherche repose de plus en plus sur la concurrence généralisée entre les organismes de recherche, les disciplines, les formations de recherche et les individus. Tout le monde est en concurrence avec tout le monde.

Cette mise en concurrence repose sur l'alpha et l'oméga de l'évaluation qu'est devenue la bibliométrie qui fait primer le quantitatif sur la production des connaissances.

La créativité est passée à la moulinette de la principale source de financement qu'est l'ANR. Avec l'ANR, la science n'a plus grand chose à voir avec les stratégies de recherche. L'ANR, avec son réseau d'obligataires et d'obligés, renforce le mandarinat qui s'appuie sur l'AERES pour faire le ménage sur les sites afin d'éliminer les thématiques et les formations non désirables. Le gouvernement veut redéployer la recherche autour de 10 à 15 pôles universitaires. L'AERES constitue l'outil de ce redéploiement.

VOTEZ ET FAITES VOTER pour le SNTRS-CGT !

Une montée en flèche de la précarité :

Le financement généralisé par contrat entraîne une importante croissante de la précarité qui déstabilise les laboratoires et les services! En quelques années, le nombre de personnels non titulaires, financés par contrats, dont en partie par l'ANR, est aujourd'hui de **plus de 1500 CDD** à l'INSERM, soit près de 25% des personnels statutaires chercheurs et ITA (environ 5500). Outre cette situation de précarité pour ces jeunes en CDD, pouvant durer 5 ans, rien n'est prévu pour le

financement de tout l'environnement des personnels précaires travaillant à l'INSERM : ni aide sociale (accès restauration, activités du CAES, logement, ...), ni formation permanente, ni Hygiène et Sécurité ! Le SNTRS CGT revendique que soient financés tous les droits sociaux auxquels doivent avoir accès tous ces personnels précaires sur contrats. Cette précarisation massive fragilise le statut des ITA comme celui des chercheurs.

Les conséquences de ces « réformes » pour les personnels:

La disparition de la liberté de recherche s'accompagne pour les personnels d'une gestion basée sur la contrainte. L'INSERM fonctionne désormais comme une « entreprise » de recherche. Les directeurs de formation, ceux des services, sont désormais des « managers ». La soumission au supérieur hiérarchique est maintenant la règle pour les personnels des formations de recherche, chercheurs compris. Chacun doit remplir les objectifs déterminés par la hiérarchie, ceux qui ne les atteignent pas freinent l'ensemble, et doivent s'adapter ou partir. Le gouvernement veut transformer la fonction publique de corps en une fonction publique d'emplois, ce qui lui permet d'affecter un même emploi à différentes administrations. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui sera présentée en juin 2008 au parlement, constitue un outil puissant de cette politique. Associée au non renouvellement d'un emploi de fonctionnaire sur deux, elle vise une réduction drastique des moyens publics. Les fonctionnaires pourront se voir imposer une mobilité forcée au sein de la même administration ou dans une autre administration. Le refus entraînera une mise en disponibilité pour deux ans. A l'issue de ces deux années, le fonctionnaire sera licencié s'il n'a pas retrouvé un emploi. Les garanties statutaires attachées aux corps seront inopérantes. La Direction va pouvoir « rationaliser » son administration centrale et ses administrations déconcentrées. La RGPP va amplifier la mutualisation des services administratifs déjà bien

engagée dans les centres de recherche. Cette organisation managériale, avec sa hiérarchisation poussée, marginalise complètement les ITA qui sont réduits à des exécutants.

L'Administration n'est plus au service des laboratoires. Elle est vécue comme une contrainte, tant pour les personnels des laboratoires que pour ceux des services, car elle devenue un outil de la Direction Générale pour les « fliquer ».

Dans ce climat, les personnels souffrent, du fait de l'insuffisance de créations d'emplois, de l'absence de perspective de carrière, du fait des rémunérations qui déqualifient le travail, du fait de la précarité massive qui déstabilise les laboratoires et les services. La démotivation gagne du terrain, les jeunes se détournent de la recherche.

Le nombre de postes ITA offerts à la promotion est ridiculement bas par rapport au nombre d'agents déclassés. Moins de postes budgétaires, c'est encore moins de possibilités de promotion ! Le SNTRS lutte et mène des actions pour l'augmentation du budget (crédits et emplois). Avec la mise en place autoritaire des classements régionaux, l'intervention de l'administration et de la Direction dans les CAP s'est réduite essentiellement à l'application de critères variables et ajustables, pour ne promouvoir que les profils de carrière qui lui conviennent.

ACTION DES ELUS SNTRS-CGT

Au Conseil d'Administration, les **élus SNTRS-CGT** se font l'écho des préoccupations des personnels.

Ils travaillent en étroite coordination avec les élus et les représentants SNTRS-CGT dans les autres instances : Conseil Scientifique, CSS, CAP, Comité Technique Paritaire Central (CTPC), ...

Ils rendent public les débats et contribuent ainsi à leur transparence.

***L'élection au CA est l'occasion de dire à la Direction Générale et au gouvernement :
Cela suffit : Le jeu de massacre a assez duré !***

Les propositions du SNTRS CGT : Pour un véritable service public de recherche

Pour des moyens stables

- La recherche a besoin de stabilité, les laboratoires ne peuvent vivre sans crédits récurrents conséquents. Les laboratoires et leurs personnels doivent être assurés de la stabilité et des moyens nécessaires pour mener les projets de recherche dont ils ont la responsabilité. C'est pourquoi il n'est pas possible de faire du financement sur projets le mode principal de financement de la recherche. Pour cela il faut des financements stables et de long terme. La répartition du budget entre l'ANR et les organismes doit être revue, l'ANR ne devant intervenir à la marge que pour financer des projets en complément à ceux qui sont menés dans les laboratoires.

Pour des emplois statutaires stables, garantie de l'indépendance de la recherche

- De même, il doit être mis fin à l'explosion de la précarité. Il faut relancer la création d'emplois de titulaires, par un plan pluriannuel, améliorer les salaires de tous (par un relèvement des points d'indice), les carrières et les promotions des personnels des EPST. De plus, nous revendiquons un plan d'intégration de tous les personnels précaires de l'INSERM sous financement public (ANR,...).

Ces deux derniers points impliquent une augmentation conséquente du budget de l'INSERM.

Pour des structures démocratiques

- La recherche est une activité créatrice, elle ne peut fonctionner avec des personnels aux ordres. La recherche doit contribuer au développement du pays, sur la base du développement des connaissances. Elle ne peut être assujettie aux directives ministérielles et aux intérêts des entreprises. La démocratie est la condition de l'efficacité et de la créativité, elle doit être à la base de l'organisation de la recherche. La communauté scientifique et les personnels doivent intervenir dans les choix scientifiques et le fonctionnement de l'organisme à travers les instances. Cette implication de la communauté scientifique et des personnels repose aussi sur des créations de postes statutaires, sur des carrières qui valorisent la formation acquise, l'expérience, sur des salaires qui valorisent la qualification.

Listes présentées par le SNTRS-CGT

Collège 1 (Chercheurs) :

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site
1) LIDEREAU	Rosette	DR1	U735	St-Cloud
2) POMERANCE	Martine	CR1	U769	Châtenay
3) COURTIN	Françoise	CR1	U854	Bicêtre
4) KRUST	Bernard	CR1	UPR 2228	Paris
5) THEBAUD MONY	Annie	DR2	U723	Bobigny
6) FROUIN MORLON	Frédérique	CR1	U678	Paris

Collège 2 (ITA) :

Nom	Prénom	Corps	Labo	Site
1) LAGRANGE	Dominique	IE2	U563	Toulouse
2) LABAT	Carlos	IE2	U684	Nancy
3) BATBY	Isabelle	IE2	U862	Bordeaux
4) LECOCQ	Eric	TE	U891	Marseille
5) DESMARQUET	Carole	IE2	U784	Paris
6) ARZI	Mohammad	IR2	ERM 107	Lyon

Bilan de l' élu sortant SNTRS-CGT au Conseil d'Administration, Jean KISTER :

Rôle d'un élu SNTRS CGT au CA :

Avant tout, un élu SNTRS est un représentant des personnels qui **doit rendre compte** périodiquement du déroulement de son mandat, ce que j'ai fait régulièrement. Je me suis fait un point d'honneur à être présent aux réunions du Conseil d'Administration.

Lors du dernier mandat 2005-2008 du CA de l'INSERM, je suis intervenu, parfois seul, sur les thèmes suivants :

Décembre 2005:

A propos de l'Expertise Collective INSERM sur les « troubles des conduites chez l'enfant » Le but de cette étude était « d'améliorer le dépistage, la prévention et la prise en charge » de ce trouble. Le SNTRS CGT a dénoncé cette entreprise qui, sous couvert de scientificité, et en usant des deniers de l'Etat, préconise « un repérage des perturbations du comportement dès la crèche et l'école maternelle ». Ces « troubles des conduites » seraient précurseurs de la délinquance juvénile. Il dénonce la médicalisation, assortie de préconisations de santé publique, de comportements reconnus comme normaux, par les experts eux-mêmes, jusqu'à l'âge de 4 ans.

Fusion entre le Département de Valorisation et de Transfert Technologique (DVTT) et Inserm-Transfert.

Il s'agissait de la disparition d'un département du Siège au profit d'une structure privée. Devant cette privatisation larvée, les personnels du service se sont mobilisés pour faire entendre leurs inquiétudes. Ils ont été nombreux à manifester à l'occasion du CTPC et du CA de l'INSERM.

Avril 2006 :

« **Institut Européen de Technologie** » (IET). Le DG de l'INSERM, avec d'autres présidents d'universités, avait réclamé au Premier Ministre la totalité des moyens financiers prévus dans la loi Recherche pour les rapprochements d'établissements en vue de créer un nouveau campus à Saclay ! Tout cela sans consultation d'aucun des conseils d'administration des différents établissements concernés ! Comme élu SNTRS CGT au CA de l'INSERM, j'ai demandé que le CA soit saisi de ce dossier et que le DG INSERM s'explique devant les administrateurs !

juin 2006

Mise en œuvre du projet OASIS (DSI) : A une question de l' élu SNTRS au CA, le Secrétaire général a répondu au CA suivant (du 29 septembre 2006) : « (...) *Monsieur KISTER s'inquiétait qu'un membre du DSI ait été salarié d'une entreprise préexistante à l'entreprise retenue : Monsieur DOUCHIN convient (...) qu'il aurait été préférable que cette personne ne participe pas au dépouillement des offres* ». Mon intervention a permis que soit mis un terme à certains agissements douteux dans les marchés du DSI.

Décembre 2006 :

Réformes statutaires des instances scientifiques de l'INSERM : Ces mesures ont entraîné un recul général de la représentation des personnels (50% au lieu de 3/5^{ème} actuellement); elles affaiblissent la reconnaissance des instances scientifiques par la communauté de l'INSERM et la confiance dans les décisions que doivent prendre ces instances, confiance indispensable au travail des unités. De plus ces mesures mettent les instances d'évaluation de l'INSERM sous la tutelle de l'AERES, qui ne comprend aucun élu direct de la communauté scientifique.

Octobre 2007 :

Métagenex : un scandale d'Etat ! La démission de C. Bréchet, ancien DG de l'INSERM, a été la conséquence des pressions exercées par les Ministères de la Santé et de la Recherche pour que l'INSERM cède les licences d'exploitation du test ISET à la société Métagenex. Pour les Ministères de tutelle, l'INSERM devait respecter ses engagements de cession de licences, au nom d'un « risque financier » pour l'Etat. Pour le SNTRS CGT, il est invraisemblable que les responsables ministériels ne s'en tiennent qu'à une argumentation juridique et financière pour justifier leur position ne prenant nullement en compte les problèmes déontologiques et éthiques soulevés par la commercialisation du test ISET. Les Ministères ont pris une décision en contradiction avec les avis des comités d'Ethique.

Les Budgets 2006, 2007, 2008 ont été adoptés avec 5 voix contre (SNTRS CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT), une abstention (SNIRS CGC).

Voter pour le SNTRS-CGT c'est agir

- pour maintenir et développer l'INSERM dans sa mission de service public de recherche,
- pour mettre un terme à la précarité, aux pertes de compétences, à la déstabilisation des laboratoires et de l'administration,